



Pour citer cet article :

Lettre de Myriam Ezratty, directrice de l'Éducation surveillée, en réponse à une demande d'avis officiel concernant un projet de centres fermés en Seine-Saint-Denis, le 24 mai 1982.





Monsieur le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice
Direction de l'Éducation Surveillée
Cabinet du Madame le Directeur
13 Place Vendôme
75042 - PARIS CEDEX 01

date 13.05.1982
réf RE/MM/1905
objet Cellule de prévention rapprochée en Seine Saint Denis

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'une première réunion a eu lieu le 12.05.1982 sous la présidence du Préfet et en présence de représentants du Tribunal, des forces de l'ordre, de l'Éducation Surveillée, de la DASS, de l'Éducation Nationale et du Temps Libre.

L'essentiel des débats a porté sur la création d'un foyer d'accueil fermé demandé notamment par le Président du Tribunal pour Enfants et sur le 2ème point de la circulaire du 15.4.1982 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation : la création d'un centre fermé de formation professionnelle.

Malgré les objections pédagogiques présentées tant par moi-même que par les représentants de la DASS et du Temps Libre, le Préfet souhaite la réalisation, au moins expérimentale, de ces deux projets et demande à la DASS d'étudier le premier et à l'Éducation Surveillée le second en vue d'une prochaine réunion prévue le 23 juin 1982. Une autre réunion d'étude à ce sujet est prévue le 26 mai avec le Chef de Cabinet du Préfet.

Compte tenu de ma position difficile au niveau local, et en présence de la seule circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, je vous serais reconnaissant de me faire connaître l'avis officiel de la Chancellerie quant à l'éventuelle création ou prise en charge de centres fermés par l'Éducation Surveillée.

Pour le Directeur Empeché,
LE SOUS DIRECTEUR,

R. EYKERMAN



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
—
13, PLACE VENDÔME
TEL. 261.80.22

—
LE DIRECTEUR
DE L'ÉDUCATION SURVEILLÉE

Sec. n° 6052

PARIS, le 24 MAI 1982

Le Directeur de l'ES

à

Monsieur le Directeur
du Service d'Éducation Surveillée
de la Seine Saint Denis

Vous m'avez fait part du souhait du Préfet de la Seine Saint Denis de voir réaliser à titre expérimental un foyer d'accueil "fermé" ainsi qu'un centre "fermé" destiné à la formation professionnelle des mineurs relevant de l'Éducation Surveillée.

Je tiens à vous confirmer que le Ministère de la Justice ne saurait envisager de créer ou d'assurer la prise en charge de tels centres.

En effet, les expériences passées et les études effectuées à leur sujet, tant en France qu'à l'étranger, ont démontré la totale inefficacité -voire la nocivité- de ce type d'établissements pour assurer l'observation ou la rééducation des mineurs délinquants.

Outre les phénomènes de violence qu'engendre inévitablement, à l'intérieur et parfois à l'extérieur de ces centres, la présence des adolescents difficiles qui s'y trouvent retenus par force, il s'est avéré que les taux de récidive étaient particulièrement élevés parmi les jeunes ayant séjourné dans ces institutions.

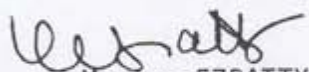
Ces centres se sont, en fait, révélés impropres à accueillir les mineurs "à problèmes" pour lesquels ils avaient été créés. C'est la raison pour laquelle, après avoir fait procéder à une enquête approfondie sur le sujet, le prédécesseur de Monsieur le Garde des Sceaux avait pris, en 1979, la décision d'"ouvrir" le dernier centre "fermé" existant encore dans la région parisienne.

Je rappelle que Monsieur le Garde des Sceaux a lui-même rejeté le principe de tels centres "ces prisons qui n'osent pas dire leur nom". J'ajoute que le coût de réalisation et de fonctionnement de ce type d'établissements est extrêmement élevé et que les résultats obtenus dans certains départements démontrent la possibilité de prendre en charge des cas difficiles par des moyens moins drastiques, plus efficaces et moins onéreux.

.../...

Je souhaiterais, enfin, que vous indiquiez, tant au Préfet qu'au Président du Tribunal pour Enfants, la priorité que j'entends donner - dans la limite des moyens budgétaires qui me sont alloués - au renforcement du potentiel éducatif en Seine Saint Denis. La nomination de nouveaux personnels, la réorganisation des structures, l'ouverture du foyer d'Aubervilliers au lieu et place d'un centre qui ne pouvait plus répondre utilement aux besoins, témoignent de l'effort entrepris pour doter progressivement ce département de l'équipement nécessaire.

Je vous invite, par ailleurs, à poursuivre vos efforts pour associer à la tâche de prévention, principal objectif de l'Education Surveillée, l'ensemble des administrations concernées au niveau départemental et à encourager toutes les initiatives locales émanant tant des municipalités que du secteur associatif.


Myriam EZRATTY